



Les Arcades, Melle
Salle la Béronne

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



Bureau communautaire du 7 décembre 2023

Bureau communautaire

- *Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET*

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



- **Quorum**

- **Pouvoirs**

- **Désignation du secrétaire de séance : Jérôme PELTIER**

Bureau communautaire

- Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



Compte-rendu des décisions du président en matière de commande publique

AFFAIRES GENERALES

1. Bureau communautaire du 19 octobre 2023 - Approbation du procès-verbal

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** le procès-verbal du bureau communautaire du 19 octobre 2023.

SYSTEMES D'INFORMATION

2. Outils de mutualisation - Avenant n°1 à la convention de service commun pour le déploiement et la maintenance du logiciel finances entre la communauté de communes Mellois en Poitou et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Objet de l'avenant :

- Précision sur la quotité de travail des agents intervenant dans le cadre du service commun
- Définition d'une nouvelle méthode de calcul du coût de fonctionnement du service commun et des conditions de remboursement permettant à la direction des systèmes d'information d'émettre les titres sur l'année 2022

2. Outils de mutualisation - Avenant n°1 à la convention de service commun pour le déploiement et la maintenance du logiciel finances entre la communauté de communes Mellois en Poitou et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS)

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'avenant n°1 à la convention de service commun pour le déploiement et la maintenance du logiciel finances entre la communauté de communes Mellois en Poitou et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS), joint en annexe et autoriser sa signature.

Bureau communautaire

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



AMENAGEMENT

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFFAULT

3. Outils de mutualisation - Avenant n°1 à la convention d'adhésion de la communauté de communes au service urbanisme de Mellois en Poitou

Objet de l'avenant : Reprise de l'instruction des déclarations préalables par la commune de Chef-Boutonne dont la gestion était jusqu'à présent confiée au service urbanisme de la communauté de communes

L'instruction des actes d'urbanisme confiée au service urbanisme de la communauté de communes est donc fixée comme suit :

Certificat d'urbanisme d'information (Cua)	
Certificat d'urbanisme opérationnel (Cub)	X
Déclaration Préalable (DP)	
Permis de Construire Maison Individuelle (PCMI)	X
Permis de Construire Maison Individuelle modificatif	X
Permis de Construire (PC)	X
Permis de Construire modificatif	X
Permis de Démolir (PD)	X
Permis d'Aménager (PA)	X
Permis d'Aménager modificatif	X
Transfert des actes	X
Prorogation des actes	X

Aménagement - Intervention de Monsieur Sylvain GRIFAULT

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



3. Outils de mutualisation - Avenant n°1 à la convention d'adhésion de la commune de Chef-Boutonne au service urbanisme de Mellois en Poitou

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER**, à compter du 1^{er} janvier 2024, l'avenant n°1 à la convention d'adhésion de la commune de Chef-Boutonne au service urbanisme de Mellois en Poitou, joint en annexe et autoriser sa signature.

COMMUNICATION

Communication - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



4. Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Radio D4B - Renouvellement de la subvention pour l'année 2024

Objet de l'avenant : Prolongation d'un an de la convention avec l'association Radio D4B arrivant à terme le 31 décembre 2023

Objectif de l'année 2024 : Réactualisation des objectifs convenus entre la communauté de communes Mellois en Poitou et l'association

Montant de la subvention proposé : 15 000 € (montant inchangé)

Communication - Intervention de Monsieur Fabrice MICHELET

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



4. Avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Radio D4B - Renouvellement de la subvention pour l'année 2024

Conformément à l'avis de la réunion des vice-présidents en date du 9 novembre 2023 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association Radio D4B joint en annexe et autoriser sa signature.**

ANIMATION DU TERRITOIRE

5. Associations culturelles, sportives et autres - Attribution des subventions

Conformément à l'avis favorable de la commission « associations » en date du 4 septembre 2023 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- AUTORISER** l'attribution d'une subvention, dans le cadre de l'aide au maintien à l'emploi, conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres	Montant des subventions 2023	Rappel des subventions 2022
Compagnie MastOCK	3600 €	3600 €

- AUTORISER** l'attribution d'une subvention, pour l'organisation d'une manifestation extraordinaire, conformément au tableau ci-dessous :

Associations culturelles et autres	Montant des subventions 2023	Rappel des subventions 2022
Foyer rural de Saint-Martin-Lès-Melle	500€	0€

Animation du territoire - Intervention de Madame SYLVIE BRUNES S²LO

6. Association Monet et Goyon - Attribution subvention

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



Contexte : Attribution d'une subvention à l'association Monet et Goyon au titre de l'année 2023

Projet de l'association : Développement du musée ludique de la moto

Montant de la subvention proposé : 1 500 €



Objectifs de l'association :

- La création d'un emploi à l'été 2023, à maintenir
- L'extension de la surface du musée avec des travaux réalisés par la mairie de Melle au Rez-de-chaussée du bâtiment
- Le développement autour de la collection déjà présentée et la création d'animations pédagogiques
- L'augmentation de la billetterie
- L'accueil de visiteurs de toute la France avec l'objectif d'atteindre les 800 visiteurs fin 2023

6. Association Monet et Goyon - Attribution subvention

Conformément à l'avis favorable de la commission « Associations » en date du 4 septembre 2023 ;

Le Bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER l'attribution d'une subvention à l'association Monet et Goyon d'un montant de 1 500 € au titre de l'année 2023, dans les conditions présentées, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.**

PREVENTION ET GESTION DES DECHETS

Prévention et gestion des déchets

Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



7. Adhésion à un groupement de commandes portant sur l'étude d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets

Membres du groupement :

- Haut Val de Sèvre (coordonnateur du groupement)
- Val de Gâtine
- Mellois en Poitou
- Parthenay Gâtine

Représentant de Mellois en Poitou au sein de la commission d'analyse des offres et candidatures : Monsieur Gilles CHOURRÉ

Exécution financière du contrat : Frais supportés et répartis à parts égales entre les membres du groupement

Prévention et gestion des déchets

Intervention de Monsieur Gilles CHOURRÉ

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



7. Adhésion à un groupement de commandes portant sur l'étude d'optimisation de la collecte et du traitement des déchets

Le Bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** le président à signer la convention constitutive du groupement de commandes jointe en annexe ainsi que tout document y afférent.
- **DESIGNER** Monsieur Gilles CHOURRÉ, Vice-président à la prévention et la gestion des déchets, comme représentant de la communauté de communes Mellois en Poitou au sein de la commission d'analyse des offres et candidatures.

RESSOURCES HUMAINES ET COMMUNICATION INTERNE

Ressources humaines et communication interne

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

8. Mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes (AVDHAS)

Contexte : L'adhésion à la nouvelle prestation d'accompagnement et de conseil dénommée « dispositif de signalement » proposée par le centre de gestion des Deux-Sèvres

Objet de la prestation :

- Recueil des signalements effectués par les agents s'estimant victimes ou témoins des actes ou agissements en question via un formulaire disponible sur le site internet du CDG 79 et transmissible par voie électronique ou postales ;
- Orientation de ces agents vers les services et professionnels en charge de leur accompagnement et de leur soutien ;
- Accompagnement de la collectivité à travers la rédaction d'un courrier d'alerte assorti de préconisations

Tarif de la prestation : Cotisation annuelle de 75 € et une part variable liée à la rédaction d'un rapport : 50 € l'heure dans la limite de 150 €, soit 3 heures maximum

Durée de la prestation : A compter de la signature de la convention d'adhésion jusqu'au 31 décembre 2026.

- *Intervention de Madame Sylvie COUSIN*

8. Mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, de discrimination, de harcèlement et d'agissement sexistes (AVDHAS)

Conformément à l'information portée en Comité Social Territorial (CST) en date du 8 novembre 2023 ;

Le bureau communautaire est invité à :

- **APPROUVER** l'adhésion à la prestation d'accompagnement et de conseil dénommée « dispositif de signalement » proposée par le centre de gestion des Deux-Sèvres ;
- **AUTORISER** le président à signer la convention d'adhésion dans les conditions financières détaillées dans la convention jointe en annexe, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

9. Contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027

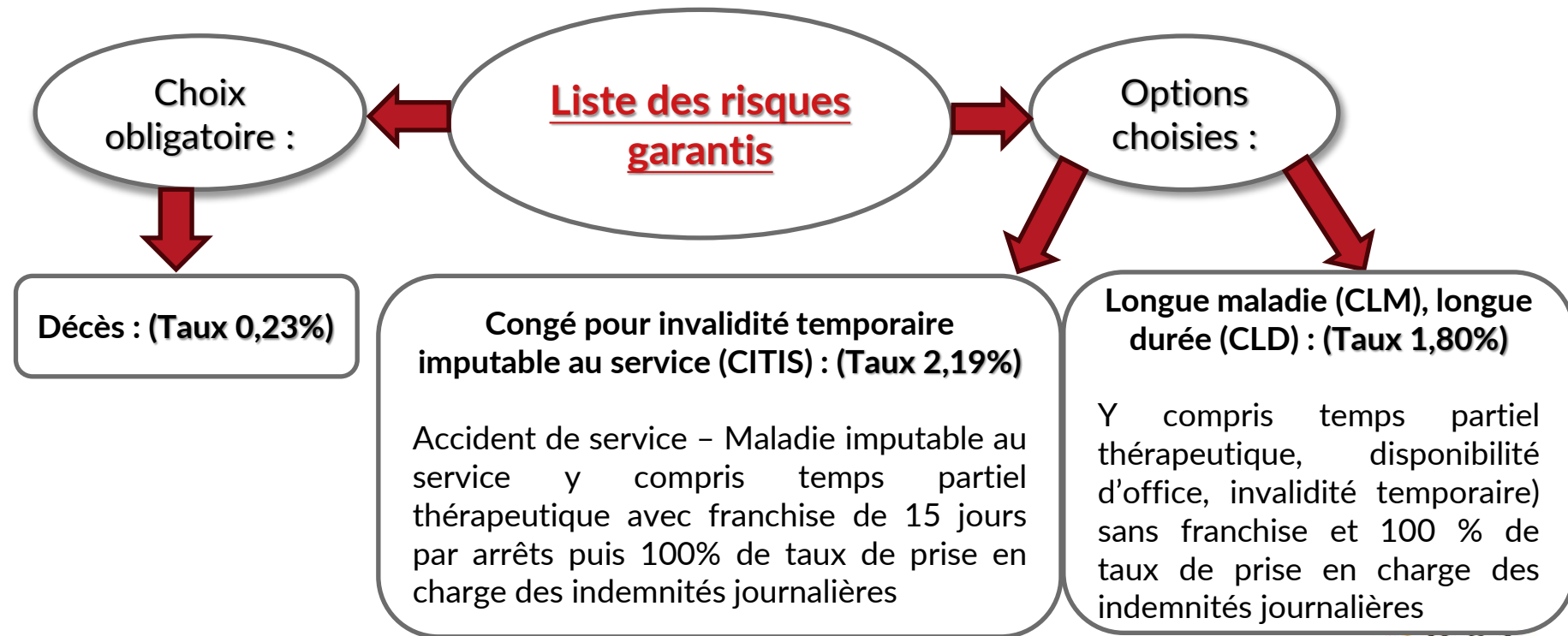
Contexte : Renouvellement du contrat d'assurance des risques statutaires à l'issu de la procédure de négociation engagée par le centre de gestion des Deux-Sèvres, pour le compte de Mellois en Poitou, avec la CNP Assurances, par l'intermédiaire du courtier SOFAXIS

Agents concernés : Agents permanents (titulaires ou stagiaires) affiliés à la C.N.R.A.C.L

Durée du contrat : 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027



Ressources humaines et communication

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE

- Intervention de Madame Sylvie COUSIN

9. Contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027

Taux global de la cotisation : 4,22% + frais d'intervention du centre de gestion (taux 0,19 % de la masse salariale assurée)

Pour rappel, le taux des frais d'intervention du centre de gestion augmente de 0,07 par rapport à celui du contrat précédent

Impact financier :

	2022		2023		2024
	Dépenses	Remboursements	Dépenses	Remboursements	Dépenses
BP	290 862,99 €	99 877,01 €	291 372,00 €	94 972,08 €	275 627,08 €
TEOM	55 571,22 €	24 467,77 €	62 032,38 €	64 510,45 €	53 102,81 €
SPAC	17 768,10 €	- €	14 303,85 €	421,23 €	14 250,77 €
Total	364 202,31 €	124 344,78 €	367 708,23 €	159 903,76 €	342 980,66 €

9. Contrat d'assurance des risques statutaires 2024-2027

Le Bureau communautaire est invité à :

- **VALIDER** le nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires avec les taux proposés pour une durée de 4 ans à compter du 1^{er} janvier 2024.
- **AUTORISER** le président ou le vice-président délégué à signer le certificat d'adhésion au contrat groupe ainsi que la convention de gestion avec le centre de gestion de la fonction publique territoriale des Deux-Sèvres.

10. Nouveaux bénéficiaires des services du Comité National de l'Action Sociale (CNAS)

Contexte : Élargissement du champ des bénéficiaires des services du CNAS aux agents recrutés sur la base d'un contrat de projet et au directeur de cabinet

10. Nouveaux bénéficiaires des services du Comité National de l'Action Sociale (CNAS)

Le bureau communautaire est invité à :

- **AUTORISER** l'adhésion des agents recrutés sur la base d'un contrat de projet ainsi que le directeur de cabinet, à compter de la signature de la présente délibération, afin de pouvoir bénéficier des services du Comité National de l'Action Sociale (CNAS).

QUESTIONS DIVERSES

Questions diverses - Intervention de Monsieur Fabrice NOUVELLET

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE

Agenda des réunions

- Jeudi le 7 décembre 2023 – Comité de pilotage / Projet du territoire - Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle
- Jeudi 14 décembre 2023 – Conseil communautaire - Salle La Boutonnaise à Brioux-sur-Boutonne
- Jeudi 11 janvier 2024 – Conférence des maires – Salle des fêtes de Sepvret
- Jeudi 18 janvier 2024 – Bureau communautaire – Salle de la Béronne, Les Arcades à Melle

Envoyé en préfecture le 28/01/2024

Reçu en préfecture le 28/01/2024

Publié le 29/01/2024

ID : 079-200069755-20240118-B18_01_2024_01-DE



Merci pour votre attention

*2 place de Strasbourg
79500 MELLE*

T 05 49 290 290

accueil@melloisenpoitou.fr

www.melloisenpoitou.fr

